

Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2007

Présents : ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D - GUILHAUMON JM - GOUTY M - MARTIN R - MARTIN S - PIOCH JL

Absents excusés représentés :

CARRIERE Charles procuration à PIOCH Jean Luc CAZENAVE Michel procuration à BEDOS Dominique RAMANITRA-BOUSQUET Anne procuration à ADELL Jean Michel

Absents: ASTRUC B - BOUSOUET G - DESSALLES M - RIPOLL M

Monsieur Bedos précise qu'il n'y pas eu de commission de finances préalablement au vote des budgets, car le percepteur a remis les comptes de gestion tardivement et les dernières informations concernant les prêts le lundi 2 avril 2007. Il rajoute que ces budgets sont sensiblement identiques à ceux de l'an passé, mis à part les nouveaux projets de restauration scolaire pour la commune et la station d'épuration pour le SPEA, déjà évoqués lors des différents conseils municipaux.

I – Affectation de résultat 2006 et vote des comptes administratifs

Monsieur Bedos présente les affectations de résultat pour l'année 2006 qui sont conformes aux comptes administratifs 2006.

1) Commune

Il apparaît un excédent de résultat de fonctionnement de 31 347.34 €, et un résultat d'investissement de 225 775.77 €.

Il apparaît un excédent de résultat de fonctionnement de 24 665.77 €, et d'investissement de 623 251.90 € dû à l'emprunt de 600 000 € pour la station d'épuration qui n'a pas été encore utilisé en 2006 et les taxes de participation de raccordement à l'égoût de 2 200 €.

3) Lotissement

Monsieur Bedos précise qu'il a rencontré Monsieur Couragier percepteur de Pézenas pour l'affectation des résultats. En effet, il apparaît un excédent de résultat de fonctionnement de 146 610.75 € Le percepteur a demandé de verser ce résultat sur le budget communal, afin de pouvoir clôturer l'an prochain ce budget.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les affectations de résultat, et les comptes administratifs 2006

II - Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et taxe foncière pour 2007

Monsieur Bedos présente le montant des rentrées fiscales prévues pour l'année 2007 : en maintenant les taux de 2006, il s'élèverait à 263 351 €, soit une augmentation de 15 000 € par rapport à l'année dernière.

Monsieur Bedos propose au conseil de maintenir les taux en l'état soit : 16.11 % pour les taxes d'habitation, 20.87 % pour la taxe foncière (bâti) et 80.04 % pour la taxe foncière (non-bâti).

Le Conseil municipal à l'unanimité vote le taux des impôts pour l'année 2007 tel que présenté.

III - Vote des subventions

Monsieur Bedos présente au conseil municipal les subventions attribuées aux associations neffiessoises. Toutes les subventions ont été augmentées par rapport à l'année précédente.

Le Conseil municipal à l'unanimité vote ces subventions.

IV Vote des budgets 2007

1) Budget de la commune 2007

Il s'élève à : section fonctionnement : 722 862.00 € section investissement : 2 473 981.30 €

Monsieur Bedos fait remarquer une hausse des charges de personnel. En effet par mesure de simplification et sur la demande de la Trésorerie de Pézenas, tous les salaires sont comptabilisés au budget de la commune depuis le 1^{er} janvier 2007, d'où cette augmentation. Il précise que la rémunération de Maillé Christian était comptabilisé au SPEA et celles de Soler Sabine, Toscano Jean-Louis et Carrière Christine au CCAS. En contrepartie le CCAS et le SPEA rembourseront ces salaires à la commune.

2) Budget du SPEA

Il s'élève à : section fonctionnement : 193 784.93 € section investissement : 1 623 788.45 €

3) Budget lotissement

Il s'élève à 146 610.75 € section fonctionnement uniquement.

Les dernières factures du lotissement les Tonneliers (entreprise SOLATEL et BEI) seront réglées cette année et ce budget sera clôturé à la fin de l'année.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte ces budgets.

V - DUP FORAGE : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de choisir l'entreprise pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en service du forage « Le Failgairas » et l'obtention de la DUP, le conseil général ne pouvant plus assurer cette mission. Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offres :

ENTECH: montant HT: 30 050 € HT BEI: montant HT: 39 000 € HT

Le conseil municipal choisit à l'unanimité Entech.

VI - Création d'un poste d'Agent des services techniques

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de titulariser Christine Carrière, qui est actuellement agent d'entretien contractuel (68 h par mois : 41 h à l'école et 27 h au CLAE.).

Monsieur le Maire souligne la précarité de ce poste. Le contrat se terminant le 30 avril 2007, la titularisation permettra la sécurité d'emploi pour cet agent.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la titularisation de Mme Carrière Christine.

VII - Questions Diverses

1) Contrat d'animation pour la brasucade du 14 août 2007

Monsieur le Maire présente au conseil le contrat de Prom'Ambiance pour la brasucade du 14 août 2007 : montant 550 €. Prom'Ambiance avait animé la brasucade l'année dernière.

Le conseil municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

2) Emplois saisonniers pour les vacances de Pâques

Monsieur le Maire dit au conseil que comme chaque année la commune emploie des jeunes pour les vacances de Pâques. Il propose l'embauche de 3 jeunes pour ces vacances.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

3) Titularisation de Soler Sabine

Monsieur le Maire souligne que Melle Soler Sabine est agent d'entretien stagiaire à mi-temps sur la commune et au CCAS jusqu'au 30 avril 2007. Il propose au conseil la titularisation de cet agent

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la titularisation de Melle Soler.

VII - Informations

1) Projet cave particulière

Monsieur le Maire dit au conseil que Monsieur d'Aboville est venu lui présenter son projet de cave viticole à Fonte-Rêche sur la commune de Caux, en limite de la commune de Neffiès. Monsieur le Maire dit au conseil qu'il n'a pas d'avis à donner sur ce projet car situé à Caux mais il propose de faire un courrier à Monsieur d'Aboville lui précisant la mise en souterrain obligatoire des branchements EDF et France Télécom, et la réglementation en vigueur concernant les rejets viticoles.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

2) Réunion du Sictom sur le compostage individuel

Monsieur Raymond Martin informe le conseil qu'une réunion publique sur le compostage_individuel sera organisée par le SICTOM le 13 juin 2007 à la salle polyvalente de Neffiès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.